

des Princes &c. Janvier 1710. 17
palment le droit d'élection de leurs Rois,
& l'autorité des Palatins du Royaume.

VIII. On remarqua autrefois qu'Henri *En Pole-
gue.*
le Grand, Roi de France, après son chan-
gement de Religion, ne laissa pas de rester
toujours lié d'intérêt avec l'Angleterre, la
Hollande & les Princes Protestans d'Alle-
magne: Les Historiens qui ont fait cette re-
marque, ont eu leurs vûes: mais comme
il n'appartient qu'à Dieu de pénétrer dans
l'intérieur des cœurs, les conséquences que
ces écrivains ont voulu tirer de cette liaison
politique, peuvent être très mal fondées:
On peut faire le même jugement de la con-
duite que le Roi Auguste a tenuë depuis
qu'il a embrassé la Religion Catholique:
Pourquoi veut on, que sa conversion l'ait
déraché des intérêts des Puissances Protec-
tantes? puis qu'en cherchant le chemin du
Ciel, il n'a pas prétendu s'éloigner de celui
du Trône? Ses Alliez Protestans, l'An-
gleterre, la Hollande, le Dannemarck &
le Brandebourg, ne l'ont pas regardé de
plus mauvais oeil, pour être Catholique;
si c'est un crime chez les Souverains de
n'être pas Protestans, ce crime n'est attaché
qu'aux Princes de la Maison de Stuart,
puis qu'on ne leur en impute point d'autre,
pour les priver de la Couronne: Les re-
flexions qu'on pourroit faire sur l'irréligion
de plusieurs Souverains, nous meneroient
loin, & ne serviroient qu'à prouver une ve-
rité connuë de trop de gens, que la Reli-
gion n'est chez quelques Puissances, qu'un
manteau dont elles couvrent la politique, à
laquelle elles veulent que leurs peuples aven-
gles se soumettent.